

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 19 juin 2017 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGRILIC, maire, après convocation légale adressée le 13 juin 2017.

PRESENTS : Monsieur Laurent TROGRILIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE
- Mme GILLOT-VERGES - Mme GEOFFROY - M. FALCETTA - Mme BOCHNAK - M. MARINOT
- M. RICCETTI - Mme CHEF - M. SCHIERTZ - M. LEMIUS - M. CHAOUAT - M. CHARTON -
M. GAIRE

ABSENTS REPRESENTES : Madame VILLEMIN par Monsieur FALCETTA
Monsieur BOISELLE par Monsieur GAIRE
Madame JESEL-RENARZEWSKI par Monsieur CHARTON

ABSENTS EXCUSES : Madame GRANDURY

ABSENTS : Mesdames BOFFY - FERNANDES - YAGOUBI - ZAHAF

SECRETARE DE SEANCE : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 19	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

N° 2017/049

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2016 de Gaz Réseau Distribution France sur Pompey.

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 19 juin 2017 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 13 juin 2017.

PRESENTS : Monsieur Laurent TROGLIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE - Mme GILLOT-VERGES - Mme GEOFFROY - M. FALCETTA - Mme BOCHNAK - M. MARINOT - M. RICCETTI - Mme CHEF - M. SCHIERTZ - M. LEMIUS - Mme YAGOUBI - M. CHAOUAT - M. CHARTON - M. GAIRE

ABSENTS REPRESENTES : Madame VILLEMIN par Monsieur FALCETTA
Monsieur BOISELLE par Monsieur GAIRE
Madame JESEL-RENARZEWSKI par Monsieur CHARTON

ABSENTS EXCUSES : Madame GRANDURY

ABSENTS : Mesdames BOFFY - FERNANDES - ZAHAF

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame FOURNERY

Nombre de conseillers en exercice : 27
--

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

DECISION N° 292

- par laquelle il a loué un appartement sis 11 rue Jean Moulin à Monsieur BUISSON à compter du 1^{er} juin 2017.

DECISION N° 293

- par laquelle il a loué un appartement sis 35 rue du Docteur Schweitzer à Monsieur et Madame VASILE à compter du 2 mai 2017.

DECISION N° 294

- par laquelle il a loué un garage sis 35 rue du Docteur Schweitzer à Monsieur et Madame VASILE à compter du 2 mai 2017.

DECISION N° 295

- par laquelle il a annulé la décision n° 279 du 27 février 2017 dans laquelle la date de prolongation du délai d'exécution des travaux de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville était erronée et a signé avec l'entreprise ALLO TRAVAUX un avenant n° 2 au marché relatif à ces travaux jusqu'au 15 mars 2017.

DECISION N° 296

- par laquelle il a signé avec l'ESAT-CAT Val de Lorraine, un marché à bons de commande pour l'entretien des surfaces gazonnées de la ville d'une durée d'un an pouvant être renouvelé trois fois maximum, pour un montant de 20 759,52 € par an pour 8 passages.

DECISION N° 297

- par laquelle il a signé les conventions avec la société SWANK pour la projection publique non commerciale de deux films. Le contrat est conclu pour le 7 juillet et le 1^{er} septembre 2017. Le montant de la prestation s'élève à 553,88 € TTC par présentation soit un total de 1107,76 € TTC.

DECISION N° 298

- par laquelle il a signé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec le BET HUGUET pour un montant de 3 395 € HT soit 4 074 € TTC.

DECISION N° 299

- par laquelle il a renouvelé la convention avec la société Air Liquide pour la location de deux bouteilles de gaz. Cette convention est établie pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour un montant de 732 € TTC.

DECISION N° 300

- par laquelle il a signé une convention de stage avec le COREP EPGV Lorraine de Tomblaine afin de pouvoir accueillir Justine JACOTTIN au sein du service animation les 17 et 26 janvier, les 2 février et les 2, 9, 23 et 30 mars 2017.

DECISION N° 301

- par laquelle il a signé avec l'ULMJC le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés au 1^{er} étage dans le bâtiment au 17 rue des Capucines pour un usage de locaux. L'ULMJC versera à la commune de Pompey un loyer mensuel de 210 € plus provision pour charges. Cette convention est établie pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017.

DECISION N° 302

- par laquelle il a signé une convention avec l'association « les amis de 35^{ème} US » afin de mettre à disposition de la ville de Pompey des véhicules militaires et des personnes costumées lors de la randonnée mémorielle du 6 mai 2017 et de la commémoration du 8 mai. Les repas de midi sont à la charge de la commune et la somme de 250 € TTC correspondant aux frais de carburant des véhicules sera versée à l'association.

DECISION N° 303

- par laquelle il a mis à disposition de la Croix Rouge à compter du 2 mai 2017, des bureaux pour une superficie d'environ 66,70 m², une cuisine de 10,50 m² et l'ancien « local batterie » situé au fond du parking sis 39 rue des Jardins Fleuris.

DECISION N° 304

- par laquelle il a signé avec l'ULMJC une convention de mise à disposition de bureaux d'une superficie de 38m² ainsi qu'une cuisine de 10,50m² situés au 1^{er} étage du 39 rue des Jardins Fleuris. L'ULMJC versera à la commune de Pompey un loyer mensuel de 195 € plus provision pour charges. Cette convention est établie pour la période allant du 3 mai 2017 au 3 mai 2018.

DECISION N° 305

- par laquelle il a loué un appartement sis 35 rue du Docteur Schweitzer à Madame CECCHI et à Monsieur COURTY à compter du 15 mai 2017.

DECISION N° 306

- par laquelle il a loué un garage sis 35 rue du Docteur Schweitzer à Madame CECCHI et à Monsieur COURTY à compter du 15 mai 2017.

DECISION N° 307

- par laquelle il a annulé la décision n° 283 autorisant Madame Ecem HORUZ a effectué un stage au sein de l'école Jean Moulin. Madame HORUZ n'ayant pu effectuer son stage pour raison de santé, une nouvelle convention de stage avec l'agence Pôle Emploi de Nancy a été signée afin de pouvoir l'accueillir du 6 au 19 juin 2017.

DECISION N° 308

- par laquelle il a loué le garage n° 1 sis 99 ter rue des Jardins Fleuris à Messieurs DUPAYS et GAENG à compter du 22 mai 2017.

DECISION N° 309

- par laquelle il a signé avec BEREST un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de remplacement de la canalisation de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny pour un montant de 13 500 € HT soit 16 200 € TTC.

DECISION N° 310

- par laquelle il a signé une convention de stage avec le lycée professionnel Paul Louis CYFFLE afin de pouvoir accueillir au sein de la mairie Monsieur Aurélien ARDUIN du 22 mai 2017 au 1^{er} juillet 2017.

DECISION N° 311

- par laquelle il a signé une convention de stage avec le Lycée d'Enseignement Général Technologique et professionnel Agricole Mathieu de Dombasle à Malzéville, afin de pouvoir accueillir Monsieur Armand TAYBI au sein du service Espaces Verts du 6 juin 2017 au 28 juillet 2017. Une gratification de 3,60 € net par heure sera versée à Monsieur TAYBI.

N° 2017/050

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur KUHN

Par délibération en date du 23 janvier 2017, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition d'un agent communal au profit du C.C.A.S. de Pompey pour une durée de 6 mois avec effet au 1^{er} février 2017.

Cette mise à disposition répondait à une demande de reconversion professionnelle d'une ATSEM et permettait de pallier l'absence, pour raisons médicales, de l'agent administratif d'accueil du C.C.A.S.

Le comité médical a prolongé le congé longue maladie de cet agent jusqu'à fin septembre. L'insertion professionnelle de l'agent communal permettant un bilan positif tant pour l'administration que pour l'agent, il est proposé le renouvellement de cette mise à disposition jusqu'au 30 septembre 2017, dans les mêmes conditions que la précédente convention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition d'un agent communal au C.C.A.S. de Pompey pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} août

2017, et d'autoriser le 1^{er} adjoint, Monsieur Antony KUHN, à signer la convention de mise à disposition correspondante.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre onéreux d'un agent communal au profit du C.C.A.S. de Pompey, pour une durée de deux mois et un temps de travail de 17h30 par semaine, avec effet au 1^{er} août 2017,
- **AUTORISE** le 1^{er} Adjoint, Monsieur Antony KUHN, à signer la convention pour cette mise à disposition.

N° 2017/051

**CONVENTION DE MUTUALISATION DES EQUIPES ESPACES VERTS DES
VILLES DE FROUARD ET POMPEY**

Rapporteur : Monsieur KUHN

Par délibération n° 2016/045 du 25 avril 2016, le conseil municipal a approuvé et autorisé la signature d'une convention de mutualisation des équipes espaces verts entre la Ville de Frouard et la Ville de Pompey pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mai 2016.

Dans la continuité des opérations de mutualisation au sein du bassin de Pompey, il est proposé de renouveler cette convention de mise à disposition du personnel des équipes espaces verts des villes de Frouard et Pompey, ainsi que du matériel respectif :

- mise à disposition à la Ville de Frouard des structures de l'Avant-Garde appartenant à la Ville de Pompey pour accueillir ses jardinières de mars à mai afin de les cultiver et de conserver ses gros végétaux d'hiver,
- mise à disposition et partage par la Ville de Frouard de son savoir-faire en termes de conception, réalisation et suivi des massifs floraux. Notamment en proposant les moyens humains nécessaires lors des phases de plantations des massifs floraux, mise en place de jardinières et suivi de leur culture dans les serres.
- établissement d'un groupement de commandes pour l'achat de plantes afin d'obtenir les meilleurs coûts,
- organisation d'une fête intercommunale de la nature dans une démarche commune d'espaces verts durables en lien avec le Bassin de Pompey et qui permet de regrouper les chasseurs, l'O.N.F., les jardiniers et les techniciens des villes.

Les conditions de mise à disposition et de mutualisation sont précisées par une convention entre la Ville de Frouard et la Ville de Pompey pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2017. Elle ne pourra être reconduite que de façon expresse pour une durée qui sera fixée par les parties.

Concernant la mise à disposition de personnel, la collectivité d'origine versera aux agents la rémunération correspondant à son grade d'origine. Conformément à la décision prise par l'organe délibérant de la collectivité d'origine, la collectivité

d'accueil sera totalement exonérée du remboursement de la charge de rémunération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à disposition des équipes espaces verts entre la Ville de Frouard et la Ville de Pompey pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2017 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mutualisation des équipes espaces verts entre la Ville de Frouard et la Ville de Pompey pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe.

N° 2017/052

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur KUHN

Les tableaux des effectifs tiennent compte de la nouvelle dénomination des grades suite au reclassement intervenu le 1^{er} janvier 2017.

Par délibération en date du 23 janvier 2017, le conseil municipal a créé deux postes d'animateurs à temps complet, à compter du 1^{er} février 2017.

Suite à la nomination de deux agents sur le grade d'animateur à cette date, il convient de supprimer les postes occupés précédemment, soit :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après présentation au comité technique en date du 16 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la suppression des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **MODIFIE** comme suit le tableau des effectifs.

N° 2017/053

MERCREDIS RECREATIFS - TARIFS 2017

Rapporteur : Madame GILLOT-VERGES

Depuis septembre 2014, l'accueil des mercredis récréatifs fonctionne de 13h30 à 18h00, hors restauration scolaire.

Les modalités d'inscription et les conditions d'utilisation du service figurent dans le règlement intérieur voté par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mai 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer pour le service d'accueil des mercredis récréatifs, à compter du 1^{er} septembre 2017, un tarif modulé selon le coefficient CAF des utilisateurs et d'adopter, les tarifs suivants :

	Non bénéficiaire CAF		QF ≤ 800		QF > 800	
	Tarif actuel	Tarif à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Tarif actuel	Tarif à compter du 1 ^{er} septembre 2017	Tarif actuel	Tarif à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Tarif Pompey	7,35 €	7,50 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,30 €
Tarif Extérieur	15,40 €	15,75 €	10,95 €	10,95 €	10,95 €	11,20 €

Les droits d'inscription annuels, s'ils n'ont pas déjà été versés, sont de 5.00 € pour un enfant ou 8.00 € par famille (deux enfants et plus).

Il est proposé que les enfants du personnel communal bénéficient du tarif « Pompey », quel que soit leur lieu de résidence, ainsi que les familles de Pompey accueillant leurs petits-enfants.

Il est également proposé d'appliquer le tarif « Pompey » pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et hébergés en famille d'accueil à Pompey.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme indiqués ci-dessus les tarifs des MERCREDIS RECREATIFS à compter du 1^{er} septembre 2017,
- **ACCEPTE** d'appliquer les dérogations proposées ci-dessus,
- **PRECISE** que les recettes sont et seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 2017/054

ACCUEIL PERISCOLAIRE - TARIFS 2017

Rapporteur : Madame GILLOT-VERGES

Depuis 2014, il est appliqué, pour le service d'accueil périscolaire, un tarif horaire modulé selon le coefficient CAF des utilisateurs.

Les modalités d'inscription restent identiques aux précédentes et les conditions d'utilisation du service figurent dans le règlement intérieur voté par le conseil municipal lors de sa séance du 29 mai 2017.

Il est proposé au conseil municipal de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2017, la participation des familles au service d'accueil périscolaire selon le barème suivant :

QF ≤ 650		650 < QF ≤ 800		QF > 800	
Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif actuel	Tarif proposé
0,85 €	0,90 €	0,95 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €

Il est également proposé d'appliquer le tarif de 0,90 € pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et hébergés en famille d'accueil.

Les droits d'inscription annuels, s'ils n'ont pas déjà été versés, sont de 5.00 € pour un enfant ou 8.00 € par famille (deux enfants et plus).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme indiqués ci-dessus les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2017,
- **PRECISE** que les recettes sont et seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

N° 2017/055

CONVENTION DU CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES VOLONTAIRES

- REFECTION DU CHATEAU DE L'AVANT-GARDE - ANNEE 2017

Rapporteur : Madame GILLOT VERGES

Dans le cadre de sa politique culturelle et de l'entretien de son patrimoine historique, la commune de Pompey souhaite poursuivre la restauration du site du

château de l'Avant-Garde, notamment par la reprise de la consolidation du mur entre les tours 8 et 10 (Tour Malcouverte et Tour de la Prison).

Pour réaliser ces travaux, la commune de Pompey a décidé de poursuivre son partenariat avec l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique (ECenci) qui est chargée de piloter ce chantier international en coordination avec la commune. Ce projet se déroulera du 31 juillet au 21 août 2017 selon des modalités déterminées par la convention annexée à la présente délibération et selon la circulaire interministérielle n°97 - 158 - JS du 22 octobre 1997.

Le montant des sommes dues à ECenci pour le financement de cette action s'élève à 2 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention organisant les modalités du chantier international de volontaires avec l'association ECenci.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention organisant les modalités du chantier international de jeunes volontaires avec l'association Etudes et Chantiers Engagement Civique (ECenci) pour la réfection du Château de l'Avant-Garde,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2017.

N° 2017/056

**REHABILITATION DU BLOC SANITAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE
GILBERTE MONNE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT TERRITOIRES
SOLIDAIRES**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

Dans le cadre du programme d'entretien et de modernisation des établissements scolaires, la commune de Pompey projette de réhabiliter le bloc sanitaire de l'école Maternelle Gilberte Monne dans la continuité de la réhabilitation des sanitaires des Ecoles Maternelles Jacques-Yves Cousteau et Jean Moulin.

Les travaux consistent essentiellement en une réhabilitation complète avec remplacement des appareils sanitaires, réfection des murs, sols et plafond et aménagement d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite,

Les travaux sont estimés à 59 309.72 € HT soit 71 171.66 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise) et seraient réalisés durant l'été 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental au titre du contrat territoires solidaires.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant de 59 309.72 € HT soit 71 171.66 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Départemental au titre du contrat territoires solidaires,
- **PRECISE** que les crédits de ce programme d'investissement sont inscrits au budget 2017 et ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

N° 2017/057

**SECURISATION DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES - DEMANDE
DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU
CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

Suite à la circulaire préfectorale du 30 août 2016 rappelant les règles de sécurisation dans les établissements scolaires et l'obligation de développer collectivement une culture de vigilances, la commune projette d'effectuer des travaux de sécurisation des écoles primaires et maternelles de la commune par l'installation d'alarmes, de barrières et de vidéophone.

Les travaux sont estimés à 71 806.90 € HT soit 86 168.28 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental au titre du contrat territoires solidaires.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **APPROUVE** l'estimation des travaux pour un montant à 71 806.90 € HT soit 86 168.28 € TTC,
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat territoires solidaires,
- **PRECISE** que les crédits de ce programme d'investissement sont inscrits au budget 2017 et ne pas commencer les travaux avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

N° 2017/058

**CONTRAT D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANT N° 7**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

La collectivité souhaite relancer un marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux pour faire suite à celui qui se termine le 31 août 2017. Un bureau d'études a été mandaté pour la conception du dossier de consultation, l'analyse des offres et la mise en place du nouvel exploitant.

L'objectif de la démarche est d'optimiser au maximum le fonctionnement des installations, les consommations énergétiques et les coûts associés.

Cependant, le rétro planning et les temps de travail établis au plus juste après notification de l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessitent la prolongation du contrat actuel de 2 mois.

De fait, le marché d'exploitation des installations thermiques actuellement à échéance au 31 août 2017 doit être prolongé jusqu'au 31 octobre 2017.

Les prix P2 P3 pour la période du 01/09/2017 au 31/10/2017 sont détaillés en annexe 1 du présent avenant.

C'est pourquoi, il est proposé à la société DALKIA la signature d'un avenant pour la prise en compte de cette modification.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prolongation du contrat de 2 mois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 7 joint en annexe.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 7 au marché d'exploitation des installations de chauffage, pour la prolongation du contrat actuel de 2 mois.

N° 2017/059

**GROUPEMENT DE COMMANDES - CONTRAT D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS THERMIQUES**

Rapporteur : Monsieur LESCANNE

Dans le cadre de la mutualisation de l'achat public, la Commune de Pompey et le Centre Communal d'Action Sociale vont procéder au renouvellement de leur contrat d'exploitation des installations thermiques.

Ce marché sera d'une durée de 7 ans 10 mois.

Afin de garantir la mise en œuvre de ce groupement, il appartient à chaque collectivité de délibérer sur son adhésion.

Pour coordonner l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification, la commune de Pompey est désignée comme coordonnateur du groupement. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera ensuite de la bonne exécution du marché relevant de sa compétence, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention constitutive du groupement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et de désigner, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres, le représentant de notre commune, ainsi que son suppléant, au sein de la commission d'appel d'offres créée dans le cadre de ce groupement.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention,
- **ELIT** Monsieur MAUGRAS comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement,
- **ELIT** Monsieur LESCANNE comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement.

Département de Meurthe et
Moselle

VILLE DE POMPEY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 19 juin 2017 à 20h30** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 13 juin 2017.

PRÉSENTS : Monsieur Laurent TROGLIC, maire

M. KUHN - M. SOUDIER - Mme FOURNERY - M. MAUGRAS - Mme RAUGER - M. LESCANNE - Mme GILLOT-VERGES - M. FALCETTA - Mme BOCHNAK - M. MARINOT - M. RICCETTI - Mme CHEF - M. SCHIERTZ - M. LEMIUS - Mme YAGOUBI - M. CHAOUAT - M. CHARTON - M. GAIRE

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Madame VILLEMIN par Monsieur FALCETTA
Monsieur BOISELLE par Monsieur GAIRE
Madame JESEL-RENARZEWSKI par Monsieur CHARTON

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames GRANDURY - GEOFFROY

ABSENTS : Mesdames BOFFY - FERNANDES - ZAHAF

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 19	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

N° 2017/060

VENTE DU TERRAIN RUE DE LA MINE - PARCELLE AE 950

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2016/047 en date du 25 avril 2016, le conseil municipal a décidé de vendre la parcelle AE n° 950 de 2062 m² à Monsieur DOUCET et Madame GEOFFROY, pour un montant de 90 000 €.

Par courrier en date du 11 mars 2017, Madame GEOFFROY et Monsieur DOUCET nous informent qu'ils ne souhaitent plus acquérir cette parcelle.

La commune de Pompey souhaitant toujours vendre cette parcelle, et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente de ce terrain et à signer les actes correspondants.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame GEOFFROY ayant quitté la salle,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de la vente de la parcelle cadastrée AE 950 et l'autorise à signer les actes correspondants à cette vente.



le Maire,

Laurent TROGRILIC